

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 92951 du 1^{er} décembre 2016 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2017 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche «formations extérieures»

NOR : INTJ1630401S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 21 novembre 2017,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2017 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche «formations extérieures» – est arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de major, les adjudants-chefs:

Jeffroy, Patrice NIGEND : 122 525

Roy, Jean-François NIGEND : 134 853

Kerlo, Alain NIGEND : 133 638

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants:

Thomas, Frédéric NIGEND : 129 665

Meunier, Sébastien NIGEND : 167 562

Bourlard, Jean-Charles NIGEND : 189 132

Laisney-Guillet, Olivier NIGEND : 170 475

Villalard, Roxane NIGEND : 209 059

Malaurie, Claude NIGEND : 136 147

Di Bernardo, Frédéric NIGEND : 195 630

Michel, Joeffray NIGEND : 211 395

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs:

Paget, Jacques NIGEND : 151 120

Pasquelin, Yannick NIGEND : 190 908

Renault, Christophe NIGEND : 161 798

Denieul, Morgan NIGEND : 226 941

Arhan, Serge NIGEND : 156 282

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes:

Le Nain, Jéhanne NIGEND : 220 233

Dumont, Jessica NIGEND : 204 631

Louvet, Jean-Michel NIGEND : 105 460

Prouvé, Michel NIGEND : 119 575

Minne , Philippe	NIGEND : 106 194
Petitguillaume , Éric	NIGEND : 110 534
Jolly , Christophe	NIGEND : 126 040
Perault , François	NIGEND : 125 240
Derome , Michel	NIGEND : 124 772
Absalon , Dagobert	NIGEND : 70 239
Savarit , Frédéric	NIGEND : 147 400
Anquet , Jean-Michel	NIGEND : 153 402
Baudrant , Anne	NIGEND : 129 374
Le Gac , Loïc	NIGEND : 129 466
Monceret , Nicolas	NIGEND : 137 892
Fay , Denis	NIGEND : 136 119
Hoppe , Évelyne	NIGEND : 141 244

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
H. RENAUD